

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE**

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple- Un But- Une Foi

POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

Cadre d'orientation politique

Adopté par le conseil des ministres du 14 janvier 2004

Janvier 2004

Introduction

Le sous-secteur élevage occupe une place importante dans l'économie nationale comme en témoigne sa contribution au PIB et aux recettes d'exportation. IL est estimé que l'activité est pratiquée par 80% de la population rurale et constitue une importante source de subsistance de celle-ci. C'est pourquoi l'élevage occupe une place de choix dans les stratégies de développement du Mali dont le CSLP constitue le cadre de référence.

Cependant, en dépit de cette importance, l'élevage est aujourd'hui en proie à de nombreuses contraintes qui limitent son développement. En effet, les investissements et appuis en faveur du sous secteur ont stagné au cours de ces dernières années. Les problèmes d'alimentation du cheptel, de protection sanitaire des animaux, de commercialisation et d'exportation des produits d'élevage sont devenus de plus en plus préoccupants.

Mais, les problèmes de l'élevage sont aussi d'ordre institutionnel puisque liés à la restructuration du département en charge du développement rural qui a conduit à une insuffisante prise en charge des préoccupations de l'élevage.

Cette situation s'est traduite par une diminution progressive de l'importance économique de l'élevage, et une interpellation quotidienne des autorités pour une prise en charge effective des problèmes d'élevage afin de permettre à ce sous secteur de jouer pleinement le rôle qui est le sien.

C'est pourquoi le Gouvernement à travers le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a initié la présente politique de développement de l'élevage. Elle fixe essentiellement, le cadre d'intervention des différentes activités en faveur de ce sous secteur.

Le présent document est une synthèse des rapports Volume I (Diagnostic et Analyse critique de la situation actuelle du sous-secteur de l'élevage au Mali) et du Volume II (Enjeux et Stratégies) et comprend trois parties :

1. le diagnostic de la situation qui montre l'importance de l'élevage sur le plan des effectifs du cheptel, sa contribution au PIB, aux recettes d'exportation, à l'emploi et aux recettes fiscales ;
2. les axes stratégiques de la politique de l'élevage : après un rappel des principales contraintes de l'élevage, six axes stratégiques ont été identifiés. Pour chaque axe stratégique, des objectifs spécifiques ont été définis ainsi que des actions à entreprendre à travers des programmes prioritaires dégagés et évalués financièrement pour la période 2004-2009 ;

3. les mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation : ils indiquent les structures responsables de la mise en œuvre de la politique et leurs rôles respectifs ainsi que le dispositif de suivi-évaluation prévu à cet effet.

I. DIAGNOSTIC

1.1 Les effectifs

Le cheptel malien est l'un des plus importants d'Afrique. En 2002 on l'estimait à plus de sept millions de bovins et 18 millions d'ovins-caprins comme indiqué dans le tableau ci-après. On estime la volaille à environ 22 millions de têtes.

Tableau N^o1 Evolution des Effectifs nationaux par espèce (en têtes)

Année	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins	Porcins
1991	5 092 132	4 468 202	6 430 684	75 816	574 328	183 067	60 750
1992	5 226 893	4 691 608	6 752 213	83 486	586 901	205 929	61 416
1993	5 380 281	4 925 878	7 028 549	92 047	599 751	231 656	62 089
1994	5 540 633	5 172 462	7 379 976	101 252	611 746	259 455	62 772
1995	5 708 000	5 430 999	7 748 000	111 999	624 999	292 001	63 000
1996	5 882 000	5 707 000	8 102 000	123 120	637 500	328 100	63 600
1997	6 058 000	5 992 500	8 507 000	135 700	651 500	369 000	64 500
1998	6 239 750	6 292 400	8 932 350	149 500	665 770	415 088	65 200
1999	6 496 943	6 607 020	9 378 968	164 774	680 350	466 932	65 920
2000	6 691 851	6 937 371	9 847 916	181 564	695 250	525 252	66 645
2001	6 892 606	7 284 239	10 340 312	200 065	710 476	590 856	67 378
2002	7 099 384	7 648 451	10 857 328	220 452	726 035	664 654	68 119

Source : Cellule de Planification et Statistique du MAEP (2003)

Le Tableau N^o2 ci dessous donne la répartition des effectifs par espèce et par région pour l'année 2002

Tableau N^o2 Répartition des effectifs du cheptel par espèce et par région pour l'année 2002 (en têtes)

	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins	Porcins
Kayes	1039868	425615	615991	95484	75831	53	0
Koulikoro	929119	567857	755975	27301	69195	107	1234
Sikasso	1513502	536974	428239	1855	49658	0	5154
Ségou	989918	1074239	1464365	49740	116429	107	61657
Mopti	1845594	2121362	2875249	38486	160244	1886	50
Tombouctou	536488	1594415	3305327	2702	154767	143816	0
Gao	235882	1315415	1409526	4676	99864	518685	0
Bamako	9013	12574	2656	208	47	0	24
Total	7099384	7648451	10857328	220452	726035	664654	68119

Source : Cellule de Planification et Statistique du MAEP (2003)

Il apparaît que la distribution du cheptel par espèce connaît des disparités géographiques importantes. La région de Mopti a 26% du cheptel bovin, suivie de Sikasso (21%), Kayes (15%), Ségou (15%), Koulikoro (13%), Tombouctou (8%) et enfin les régions de Gao et de Kidal (3%). De même les petits ruminants sont plus importants à Mopti (28 %) et Tombouctou (21 %); viennent ensuite les régions de Gao et de Kidal (17%) et Ségou 14%. Les camélins sont localisés à 99% dans les régions de Tombouctou, Gao et Kidal. Cette dernière, a elle seule, 50 % du cheptel national de camélins.

1.2 Importance de l'élevage dans l'économie

1.2.1 L'élevage dans les recettes d'exportation et le PIB

L'élevage occupe une place importante dans l'économie nationale. Sa contribution au PIB a été de 11% en moyenne durant la période 1990-2002. Le tableau N°2 donne l'évolution du PIB durant cette période.

La part de l'élevage correspond à 50% de celle de l'agriculture et 29% du secteur primaire total. Cependant on constate une tendance à la baisse de la contribution de l'élevage au cours des dernières années. Si on comparait les périodes 1990-1996 et 1997-2002, il apparaît que la part de l'élevage est passé de 11,7 % à 10,4%.

Tableau N°3 Evolution du PIB (en milliards de FCFA)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Moyene
Elevage	83	83	84	88	96	95	92	94	101	105	109	112	113	
Agriculture	143	185	145	166	187	176	184	182	210	232	186	223	186	
SP ¹	268	311	273	298	331	320	327	328	364	392	351	392	375	
Total	689	751	727	755	785	799	853	895	967	1022	989	1107	1150	
Part (%)														
Elev/Total	12,0	11,1	11,6	11,7	12,2	11,9	10,8	10,5	10,4	10,3	11,0	10,1	9,8	11,0
Elev/SP	31,0	26,7	30,8	29,5	29,0	29,7	28,1	28,7	27,7	26,8	31,1	28,6	30,1	29,1
Elev/Agri	58,0	44,9	57,9	53,0	51,3	54,0	50,0	51,6	48,1	45,3	58,6	50,2	60,8	52,6
Agri/Total	20,8	24,6	19,9	22,0	23,8	22,0	21,6	20,3	21,7	22,7	18,8	20,1	16,2	21,1

Source: Directionn Nationale de la Statistique et de l'Informatique (Juin 2003)

En matière d'exportation, les recettes du sous secteur d'élevage sont les plus importantes après celles de l'or et du coton. Elles ont culminé en 2001, en atteignant 62,4 milliards de FCFA, mais ont considérablement chuté en 2002 jusqu'à 28,9 milliards de FCFA (voir tableau N°4).

¹ SP=Secteur Primaire

Tableau N^o4 Evolution des recettes exportation des produits animaux 1999-2002

Rubriques	1999		2000		2001		2002	
	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids
Animaux vivants	32792554	31260519	37737033	50992943	46083887	61248485	25988296	37671909
Viandes et abats	75	379	2397	35745	2585	2189	420	60000
Cuir et peaux	10053344	1817169	1785138	1292201	2849293	1180316	2973363	1539976
Total	42845973	33078067	39524568	52320889	48935765	62430990	28962079	39271885

Source: Direction nationale de la Statistique et de l'Informatique (Juin 2003)

1.2.2 L'élevage et l'emploi

Sur le plan de l'emploi, compte tenu des systèmes de production en vigueur et de son bas niveau d'industrialisation, le sous secteur d'élevage génère relativement peu d'emplois. Cependant on estime que 80 % de la population pratiquent l'élevage. L'élevage (en particulier celui des espèces à cycle court) constitue en effet une des principales sources de revenus des populations rurales dans toutes les régions du pays.

Par ailleurs l'amélioration des systèmes de production et le développement de la transformation des produits d'élevage offrent des perspectives d'accroissement significatif de l'emploi dans ce sous secteur.

1.2.3 L'élevage et les recettes fiscales

Sur le plan de la fiscalité, les informations actuellement disponibles permettent difficilement d'évaluer les recettes fiscales liées au sous secteur d'élevage. Cependant depuis la suppression de la taxe d'exportation du bétail, il est établi que l'élevage contribue très peu aux recettes fiscales de l'Etat, celles-ci ne provenant essentiellement que du paiement de l'impôt sur le bétail.

Selon une étude réalisée par le Projet d'Appui à la Mobilisation des Recettes Intérieures (PAMORI), la filière bétail a contribué pour moins de 1% aux recettes fiscales en 1997. La plupart des opérateurs échappent à toute fiscalité directe. La pression fiscale de tous les opérateurs s'élevait à peine à 0.6% de la valeur ajoutée du bétail. Les gisements potentiels fiscaux de la filière bétail sont évalués cependant à 2, 257 milliards de FCFA.

1.3 Justification

En dépit de cette importance sus mentionnée, les investissements et appuis en faveur du secteur de l'élevage ont été relativement faibles ces dernières années, comme l'atteste le nombre limité de ses projets et programmes en cours d'exécution. Aussi, l'élevage en fournissant en moyenne 11% du PIB bénéficie

moins de 10% des investissements publics du secteur du développement rural, alors que l'agriculture bénéficie de plus de 80% de ces investissements en ne fournissant en moyenne que 21% du PIB.

Cette faiblesse des interventions due en partie à l'absence d'une politique nationale de développement de ce sous-secteur comme souligné dans le Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural justifie l'élaboration de la présente politique. L'une des raisons de l'absence de politique serait que les interventions de l'élevage sont incluses dans celles du secteur agricole au sens large, en particulier depuis la restructuration du Ministère chargé du Développement rural. Dans le cadre de cette restructuration, les préoccupations de l'élevage n'ont pu être exprimées de façon pleine et entière, d'où la nécessité d'élaborer un cadre spécifique d'orientation et de prise en compte des problématiques du sous secteur de l'élevage. Cette politique aura pour objectif d'assurer le développement du sous-secteur dans une perspective de croissance économique durable et de réduction de la pauvreté.

II. STRATEGIES

2.1 Rappel des contraintes

Le développement de l'élevage est confronté à de nombreuses contraintes parmi lesquelles :

- la prévalence de systèmes extensifs de production (système pastoral et agropastoral) à faible productivité ;
- l'alimentation du bétail dont les problèmes découlent:
 - de l'instabilité de l'offre de pâturages naturels, en raison de sa dépendance du régime pluviométrique ;
 - de la compétition pour l'utilisation des terres entre l'élevage et l'agriculture en particulier la culture du coton, mais aussi de l'afflux de nombreux transhumants dans les zones sud et ouest du pays où la pauvreté des sols est de plus en plus inquiétante;
 - de la faible utilisation des sous produits agricoles et agro-industriels et des cultures fourragères ;
 - des problèmes liés à l'hydraulique pastorale : notamment une sous exploitation des potentialités existantes à cause d'un mauvais maillage entre points d'eau et pâturage, du fait que l'hydraulique pastorale n'a pas été considérée comme une composante d'une politique cohérente et soutenue d'aménagement pastoral ; les

points d'eau ont été en effet réalisés sans une vision d'une exploitation rationnelle des pâturages ;

- les faibles performances zootechniques liées à la fois aux caractéristiques biologiques des animaux et aux systèmes de production, qui limitent la rentabilité des exploitations ;
- d'importants problèmes de santé animale qui limitent les possibilités d'exportation et qui se manifestent à travers :
 - la faiblesse en ressources humaines, matérielles et financières et l'absence de structures appropriées au niveau central qui rendent difficiles la planification et la mise en œuvre de programmes rationnels de contrôle des maladies animales.
 - la méconnaissance de l'épidémiologie des principales maladies locales du bétail consécutives à la faiblesse du système d'information zoosanitaire
 - la synergie limitée entre le secteur public et l'exercice à titre privé de la médecine vétérinaire, en termes de meilleure couverture sanitaire du cheptel, d'accessibilité aux soins et médicaments vétérinaires ;
 - le faible soutien des laboratoires de diagnostic vétérinaire (surtout dans les Régions) et d'une recherche médicale vétérinaire tributaire des subventions extérieures.
 - l'absence de programme national de sécurité sanitaire des aliments d'origine animale et donc quasi-inexistence de veille épidémiologique en santé publique vétérinaire.
- la faible performance des systèmes de commercialisation et de transformation à cause des contraintes liées :
 - à l'insuffisance des infrastructures et des équipements de transformation ;
 - à la conservation et au stockage des produits ;
 - à la disponibilité de financement ;
 - à la formation des opérateurs économiques ;
- l'insuffisance des données et des systèmes de planification et de suivi évaluation des activités du sous secteur élevage ;
- la faiblesse des systèmes de communication.

2.2 Axes stratégiques

Les stratégies de la politique nationale de développement du sous-secteur de l'élevage s'inscrivent dans les orientations définies dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et du Schéma Directeur du Secteur de Développement Rural.

Le sous-secteur repose essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles et des sous-produits agricoles et agro-industriels à travers différents systèmes de productions animales. A cet effet, la stratégie globale vise le développement de l'ensemble de ces systèmes existants, complémentaires dans leur fonctionnement et adaptés aux conditions écologiques du milieu. Pour atteindre les objectifs visés par la politique nationale de développement de l'élevage, la stratégie s'articule autour des axes stratégiques ci-après :

2.2.1 Amélioration de l'alimentation des animaux

L'objectif est d'accroître l'accessibilité du fourrage et des sous-produits agricoles et agro-industriels aux animaux.

Les actions envisagées portent sur :

- la cartographie des points d'eau et des pâturages et l'élaboration d'une politique d'hydraulique pastorale ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'équipement et de réhabilitation ou de création de nouveaux points d'eau (mares, puits, forages, retenue d'eau, micro-barrages etc.) ;
- la promotion des cultures fourragères (production de semences fourragères, introduction de soles fourragères etc.);
- la lutte contre les feux de brousse;
- la restauration des glacis ;
- la libération des zones infestées de glossines;
- la régénération et l'enrichissement des parcours pastoraux ;
- la promotion de l'utilisation des sous produits agricoles ;
- la promotion des unités de production d'aliment du bétail ;

2.2.2 Amélioration de la santé animale

L'objectif visé consiste à assurer la protection de la santé des animaux et celle de la santé publique à travers la prévention ou la maîtrise des grandes épizooties du bétail et de la volaille domestique et l'amélioration de la santé publique vétérinaire (contrôle des zoonoses, minimisation des risques sanitaires liés à la consommation ou à la manipulation des produits d'origine animale).

Les actions envisagées sont :

- l'amélioration de la couverture sanitaire du bétail ;
- le renforcement du système d'information zoo sanitaire ;
- le renforcement des services d'inspection et des laboratoires de diagnostic et de contrôle de la qualité ;
- le renforcement de la mise en œuvre de la privatisation de la profession vétérinaire ;
- le suivi-évaluation des maladies prioritaires ;
- le renforcement et l'adaptation de la recherche vétérinaire ;

2.2.3 Amélioration des performances zootechniques du cheptel

L'objectif visé est d'accroître les rendements des productions du sous secteur élevage (viande, lait, volaille, cuirs et peaux)

Les actions portent sur :

- la rationalisation de la gestion du troupeau ;
- l'amélioration génétique des animaux (promouvoir les races locales performantes, introduction des races exotiques améliorantes par insémination artificielle etc.) ;
- la conservation du patrimoine génétique national ;
- la promotion du développement des unités performantes d'embouche, de production laitière et d'aviculture ;
- la promotion des ranches d'élevage ;
- la promotion de la recherche zootechnique ;

2.2.4 Développement des infrastructures et équipements de commercialisation et de transformation des produits d'élevage

L'objectif visé est d'accroître la valeur ajoutée des produits du sous secteur d'élevage à travers un accroissement significatif des investissements pour développer la commercialisation intérieure et l'exportation de ces produits.

Les actions portent sur :

- la création et/ou modernisation des infrastructures d'abattage ;
- la création des unités de transformation des sous produits d'abattage ;
- l'amélioration des équipements de collecte et de conservation du lait local ;
- la création et l'équipement des marchés à bétail et autres produits d'élevage;

2.2.5 Renforcement des capacités des acteurs

L'objectif visé est d'avoir des acteurs professionnels disposant des ressources humaines et matérielles leur permettant d'entreprendre de manière efficiente les activités de production, de transformation et de commercialisation des produits du sous secteur élevage.

Les actions envisagées portent sur :

- la formation des éleveurs en techniques modernes de gestion des troupeaux et en production de fourrage et de sous produits agricoles ;
- la formation des opérateurs économiques en techniques de commercialisation et d'exportation des produits d'élevage ;
- la formation des opérateurs économiques pour l'amélioration de la qualité des produits ;
- la formation des acteurs en planification et suivi évaluation de leurs activités ;
- le renforcement de l'information des acteurs par la création et la mise à leur disposition d'une banque de données relatives : à la surveillance épidémiologique, au suivi zootechnique, au suivi des écosystèmes pastoraux, au suivi des marchés des produits d'élevage et l'amélioration de la communication au sein du sous secteur;

- la mise en place d'un fonds de garantie et d'une ligne de crédit pour le financement des activités d'élevage ;
- la mise en place d'un Fonds de Développement de l'Élevage.

2.2.6 Gestion rationnelle des ressources naturelles

L'objectif est de réduire la dégradation des ressources naturelles utilisées dans l'exécution des différentes activités du sous secteur élevage à travers une amélioration de la gestion de ces ressources

Les activités portent sur :

- l'élaboration et la mise en place de schémas et plans d'aménagement ;
- la libération et matérialisation des couloirs de passage ;
- la lutte contre les feux de brousse;
- le suivi des écosystèmes pastoraux.

2. 3 PROGRAMMES

2.3.1 Identification des programmes

Les actions ci-dessus indiquées seront menées dans le cadre des programmes prioritaires suivants :

- Programme national d'amélioration de l'alimentation des animaux ;
- Programme de santé animale et santé publique vétérinaire ;
- Programme d'appui à la recherche zootechnique et vétérinaire ;
- Programme d'amélioration génétique pour la production de la viande, la volaille et le lait ;
- Programme d'appui à la commercialisation et à la promotion des unités industrielles du sous secteur élevage;
- Programme national d'appui au développement de l'aviculture ;
- Programme national de formation des acteurs du sous-secteur élevage ;
- Programme d'appui à la communication ;

- Programme d'appui à l'amélioration des données et le renforcement des systèmes de suivi évaluation du sous secteur élevage ;
- Programme de promotion du financement du sous secteur élevage.

2.3.2 Moyens Financiers à mobiliser

Les besoins de financement pour la mise en œuvre de la politique nationale de développement du sous secteur élevage pour la période 2004-2009 ont été évalués à 75 milliards FCFA en admettant :

- un léger relèvement du niveau des dépenses du secteur du développement rural par rapport à la dernière revue budgétaire, de 50 milliards FCFA à 60 milliards de FCFA par an;
- une augmentation de la part du sous secteur de l'élevage de 10% à 25% pour tenir compte de sa contribution au PIB.

En admettant par ailleurs que le financement acquis reste au niveau des 10%, comme c'était le cas durant la période couverte par la dernière revue budgétaire (1993-1997), les besoins nouveaux seraient de l'ordre de 50 milliards de FCFA.

COÛT DES PROGRAMMES POUR LA PERIODE 2004-2009
(en millions de FCFA)

Programmes	Coût	Financement Intérieur	Financement Extérieur
Programme national d'amélioration de l'alimentation des animaux	25000	5000	20000
Programme de santé animale et santé publique vétérinaire ;	10000	2000	16000
Programme d'appui à la recherche zootechnique et vétérinaire ;	2000	400	1600
Programme d'amélioration génétique pour la production de la viande, la volaille et le lait	2500	500	2000
Programme d'appui à la commercialisation et à la promotion des unités industrielles du sous secteur élevage	15000	3000	12000
Programme national d'appui au développement de l'aviculture	3000	*600	2400
Programme national de formation des acteurs du sous-secteur élevage	5000	1000	4000
Programme d'appui à la communication ;	4000	800	3200
Programme d'appui à l'amélioration des données et le renforcement des systèmes de suivi évaluation du sous secteur élevage	3000	600	2400
Programme de promotion du financement du sous secteur élevage.	5000	1000	4000
TOTAL	75000	15000	60000

2.3.3 PLAN D'ACTION DETAILLE POUR LA PERIODE 2004-2009

Axe d'intervention	Objectif	Actions	Période	Responsables	Autres acteurs
Amélioration de l'alimentation des animaux	Accroître l'accessibilité du fourrage et des sous produits agricoles et agro-industriels aux animaux.	- élaboration d'un programme d'hydraulique pastorale	2004	DNAERDNAMR	Direction Nationale de l'Hydraulique, Direction Nationale des Industries, APCAM, CCIM Etat, s Privés, Collectivités Territoriales, Partenaires au Développement
		- cartographie des points d'eau et des pâturages;	2004-2005		
		- élaboration et mise en œuvre d'un programme d'équipement et de réhabilitation ou de création de nouveaux points d'eau (mares, puits, forages, retenue d'eau, micro-barrages etc.) ;	2004-2009		
		- la promotion des cultures fourragères (production de semences fourragères, introduction de soles fourragères etc.);	2004-2009		
		- promotion des unités de production d'aliment du bétail ;	2004-2009		
		- la lutte contre les feux de brousse;	2004-2009		
		- la restauration des glacis ;	2004-2009		
		- la libération, l'aménagement et la gestion des zones infestées de glossines	2004-2009		
- la régénération des parcours ;	2004-2009				
- la promotion de l'utilisation des sous produits agricoles	2004-2009				

Amélioration de la santé animale	Assurer la protection de la santé des animaux et celle de la santé publique à travers la prévention ou la maîtrise des grandes épizooties du bétail et de la volaille domestique et l'amélioration de la santé publique vétérinaire	- amélioration de la couverture sanitaire du bétail.	2004-2009	DNAMR, DGRC, LCV	CPS/MAEP, Direction Nationale de la Santé Publique, Collectivités Territoriales, APCAM, Privés, Ordre National des Vétérinaires, Partenaires au Développement
		- renforcement du système d'information zoo sanitaire ;	2004-2009		
		- renforcement des services d'inspection et des laboratoires de diagnostic et de contrôle de la qualité ;	2004-2006		
		- renforcement de la mise en œuvre de la privatisation de la profession vétérinaire ;	2004-2007		
		- suivi-évaluation des maladies prioritaires;	2004-2009		
		- renforcement et adaptation de la recherche vétérinaire ;	2004-2009		

Amélioration des performances zootechniques du cheptel	Accroître les rendements des productions du sous secteur élevage (viande, lait, volaille, cuirs et peaux)	- rationalisation de la gestion du troupeau ;	2004-2009	IER, DNAMR DNAER	DGRC, CPS/MAEP, OMBEVI, APCAM, Privés, Partenaires au Développement
		- amélioration génétique des animaux (promouvoir les races locales performantes, introduction des races exotiques améliorantes par insémination artificielle etc.) ;	2004-2009		
		- promotion du développement des unités performantes d'embouche, de production laitière et d'aviculture	2004-2007		
		- promotion des ranches d'élevage.	2005-2009		
		- promotion de la recherche zootechnique ; - conservation du patrimoine génétique local	2004-2009 2004-2009		
Développement des infrastructures et des équipements de commercialisation transformation des produits d'élevage	Accroître la valeur ajoutée des produits du sous secteur élevage à travers un accroissement significatif des investissements pour développer la commercialisation intérieure et l'exportation des produits du sous secteur.	- création et/ou modernisation des infrastructures d'abattage ;	2004-2007	DNAER, OMBEVI DNAMR	DGRC, Abattoirs, Direction des Nationale Industries, CCIM, Direction Nationale Commerce et Concurrence, Privés, Collectivités Territoriales, Partenaires au Développement
		- création des unités de transformation des sous produits d'abattage ;	2004-2005		
		- amélioration des équipements de collecte et de conservation du lait local ;	2004-2007		
		- création et équipement des marchés à bétail et à volailles.	2004-2007		

Renforcement des capacités des acteurs du sous secteur élevage	L'objectif visé est d'avoir des acteurs professionnels disposant des ressources humaines et matérielles leur permettant d'entreprendre de manière efficiente les activités de production, de transformation et de commercialisation des produits du sous secteur élevage.	- formation des éleveurs en techniques modernes de gestion des troupeaux et en production de fourrage et de sous produits agricoles ;	2004-2009	DNAMR, CPS, OMBEVI	DGRC, LCV, IER, DAF/MAEP IPR/IFRA, DNP, DNSI, APCAM, Collectivités Territoriales, Privés, Partenaires au Développement
		- la formation des opérateurs économiques en techniques de commercialisation et d'exportation des produits d'élevage	2004-2009		
		- la formation des opérateurs économiques pour l'amélioration de la qualité des produits ;	2004-2009		
		- la formation des acteurs en planification et suivi évaluation de leurs activités ;	2004-2009		
		- le renforcement de l'information des acteurs par la création et la mise à leur disposition d'une banque de données relatives à :la surveillance épidémiologique, au suivi zootechnique, au suivi des écosystèmes pastoraux, au le suivi des marchés des produits d'élevage et l'amélioration de la communication au sein du sous secteur;	2004-2009		
		- la mise en place d'un fonds de garantie et d'une ligne de crédit pour le financement des activités d'élevage ;	2004-2006		
- la mise en place d'un Fonds de Développement de l'Élevage.	2004-2005				

Gestion rationnelle des ressources naturelles	Réduire la dégradation des ressources naturelles utilisées dans l'exécution des différentes activités du sous secteur élevage à travers une amélioration de leur gestion	- l'élaboration et la mise en place de schémas et plans d'aménagement ;	2004-2009	DNAER, DGRC, CPS	DNAMR DNCN, APCAM, Collectivités Territoriales, Partenaires au Développement
		- la libération et matérialisation des couloirs de passage ;	2004-2007		
		- la lutte contre les feux de brousse;	2004-2009		
		- le suivi des écosystèmes pastoraux.	2004-2009		

III. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION

3.1 Mécanisme de mise en œuvre

La mise en œuvre de la politique nationale de développement de l'élevage sera assurée au plan institutionnel et opérationnel par les services centraux, régionaux et locaux et les projets chargés de la promotion du sous secteur élevage conformément aux textes qui les organisent. En plus de ces structures, il sera mis en place le Conseil Supérieur de l'Elevage qui aura pour mission de :

- orienter la planification des activités aux différents échelons national et régional ;
- assurer le contrôle de l'exécution des programmes ;
- donner un avis sur l'évaluation des résultats atteints par les programmes.

Le secrétariat du Conseil Supérieur sera assuré par la Cellule de Planification et Statistique du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche qui aura pour tâches de :

- coordonner la planification des activités aux différents échelons
- veiller à l'application des décisions du Conseil
- assurer la mise en œuvre des activités de suivi évaluation en rapport avec les services techniques concernés ;
- préparer les rapports périodiques de gestion (trimestriels et annuels) et de suivi évaluation.

Sur un plan opérationnel, les services et institutions responsables de la mise en œuvre des différentes activités ont été identifiés par axe stratégique dans le Plan d'action. Ce sont donc les activités de ces structures responsables que le Conseil Supérieur aura à orienter. Les Partenaires au développement et les ONG vont appuyer les différentes structures.

3.2 Suivi-évaluation

Les activités des différents programmes seront donc initiées et exécutées par les différents services techniques responsables, chacun dans ses domaines de compétence. Trois types de suivi seront effectués dans le cadre de la mise en œuvre des programmes : le suivi de l'exécution, le suivi-évaluation de l'impact des programmes et la supervision.

3.2.1 Le suivi de l'exécution

L'objectif du suivi de l'exécution est de disposer d'un tableau de bord qui permet de suivre quelques indicateurs clés de l'état d'exécution des programmes de manière régulière, afin de faire le point d'apporter les ajustements éventuels nécessaires. Le point de départ du suivi-évaluation est le cadre logique

schématisé par l'arbre des liens des objectifs, résultats et activités initiées par les structures. Chaque niveau d'exécution a la responsabilité de définir ses indicateurs et outils et d'assurer leur suivi.

3.2.2 La supervision des programmes

La supervision sera assurée conjointement par le Conseil Supérieur de l'Elevage et les Partenaires. Ces institutions seront appelées à faire un suivi périodique des programmes. Le but de ce suivi est de s'assurer que les informations fournies dans les différents rapports de suivi sont collectées dans de bonnes conditions et qu'elles reflètent les réalités du terrain. Elles prendront le cas échéant les mesures correctives qui s'imposent. Ce suivi pourra être effectué tous les six mois.

3.2.3 Le suivi- évaluation d'impact

Le suivi-évaluation d'impact a pour but de mesurer les effets des programmes dans les terroirs retenus, c'est à dire les changements réalisés et les proportions de ces changements imputables aux programmes. Ce suivi sera effectué sous la responsabilité de la Cellule de planification et de Statistique du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche avec le concours de différents prestataires.

D'une façon générale on admet quatre grands types d'impact attendus qui sont les suivants :

- le renforcement des capacités des populations ;
- l'amélioration des conditions socio-économiques des populations ;
- la préservation et la restauration des ressources naturelles (sol, eau, végétation, faunes et diversité biologique) ;
- le renforcement de l'environnement institutionnel et politique en matière de développement du sous secteur élevage.